

PRÉFET DE LA REGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

Service Connaissance, Etudes, Prospective  
et Evaluation

Lyon, le 01/10/2013

Unité Evaluation Environnementale  
Télécopie : 04 26 28 67 79  
Courriel : eeppp.cepe.dreal-rhone-  
alpes@developpement-durable.gouv.fr

**Avis de l'Autorité environnementale  
sur la demande d'autorisation d'exploiter une Station Service  
Commune de DARDILLY et LIMONEST  
Département du RHÔNE  
Présentée par AUCHAN CARBURANT**

**REFER :** S:\CEPE\EEPPP\06\_EIE\_Projets\Avis\_AE\_Projets\AE\_ICPE\69\_ICPE\_U  
T\2013\dardilly\avis\avis.odt

**Préambule :**

Compte tenu de ses incidences potentielles sur l'environnement, le projet de demande d'autorisation d'exploiter une station-service sur la commune de DARDILLY et LIMONEST, présenté par AUCHAN CARBURANT, est soumis à l'avis de l'Autorité environnementale, conformément au l'article L. 122-1 et R. 122-2 du code de l'environnement.

Après avoir déclaré le dossier recevable, le 31 juillet 2013, le service instructeur a saisi pour avis l'autorité environnementale. Celle-ci en a accusé réception le 02/08/2013 et conformément à l'article R 122- 7 III elle a consulté le préfet de département et l'Agence Régionale de la santé, le 2 août 2013.

Le dossier du 4 décembre 2012 comportait notamment une étude d'impact et une étude de danger. Ce dossier fait suite à une demande de compléments du 21 juin 2012 de la part de l'inspection des installations classées.

Le présent avis porte sur la qualité de l'étude d'impact et de l'étude de danger et sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. Destiné à l'information du public, il doit être porté à sa connaissance, notamment dans le cadre de l'enquête publique. Il ne constitue pas une approbation au sens de la procédure d'autorisation d'exploiter.

**I - PRÉSENTATION DU PROJET ET DE SON CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL**

AUCHAN CARBURANT, situé au Centre Commercial Porte de Lyon, route nationale 6 – DARDILLY exploite une station service sur les communes de DARDILLY et LIMONEST. Cette société est spécialisée dans la distribution de carburants pour automobiles. La société est implantée

sur le site actuel depuis 1986. Cette activité a fait l'objet de plusieurs déclarations et changement d'exploitant :

- 1993 : dépôt d'un dossier de déclaration pour le stockage et la distribution de liquides inflammables sous l'exploitant Dock de France COFRADEL (récépissé du 2 juillet 1993)
- 1996 : changement d'exploitant (Auchan)
- 2000 : dépôt d'un dossier de déclaration pour l'activité de distribution de GPL (récépissé du 25 janvier 2000)
- 16 mai 2008 : arrêté préfectoral sous exploitant Auchan prenant en compte la station service
- Juillet 2008 : changement d'exploitant (Auchan Carburant)

L'augmentation des volumes de carburants distribués ainsi que le changement d'exploitant a conduit à la réalisation d'une demande d'autorisation au titre de la législation sur les installations classées.

Cette station service s'étend sur 1800 m<sup>2</sup> et comprend :

- 10 pistes de distribution de carburants
- 1 distributeur de GPL
- 1 zone de stockage de bouteilles de gaz
- 3 réservoirs à carburants liquides enterrés double paroi de 100 m<sup>3</sup> chacun (Gasoil, SP95 et SP98)
- 1 cuve aérienne de stockage de GPL d'une capacité de 8000 l
- 1 kiosque d'encaissement

Le site est soumis à autorisation au titre de la législation ICPE pour l'activité de distribution de carburants (1435), et soumis à déclaration pour les activités de stockage d'hydrocarbures liquides, de stockage et de distribution de gaz liquéfié (GPL).

Compte-tenu de la nature de l'activité et de sa localisation, les enjeux environnementaux autres que ceux liés au stockage de produits inflammables sont limités.

## **II - ANALYSE DU CARACTÈRE COMPLET, DE LA QUALITÉ DES INFORMATIONS CONTENUES DANS L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT**

### **II-1. Analyse de l'état initial et identification des enjeux environnementaux du territoire**

L'analyse de l'état initial est satisfaisante et proportionnée aux enjeux de la zone d'implantation.

Le site de la station service AUCHAN CARBURANT est localisé au sein de la zone commerciale Porte de Lyon à DARDILLY. Le site est ainsi localisé en zone UX, zone spécialisée à dominante commerciale ayant pour vocation principale de gérer les pôles commerciaux existants ou à créer. Les premières habitations sont situées à environ 50 mètres au Nord des limites de propriété de la station service.

Concernant la faune et la flore, le site n'est pas localisé dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF). De plus, les communes de DARDILLY et LIMONEST ne comportent pas de Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) et de site d'importance communautaire NATURA 2000.

Le site n'est également pas concerné par un plan de prévention de risques technologiques (PPRT), ou d'inondation (PPRNI).



## II-2. Analyse des effets du site sur l'environnement

Le dossier présente une analyse satisfaisante des impacts engendrés par l'activité de l'établissement sur l'environnement.

Au titre des risques chroniques, il apparaît que l'impact sonore, l'impact des rejets atmosphériques et aqueux, la production de déchets et les impacts sanitaires sont correctement abordés dans la demande d'autorisation.

L'étude d'impacts et de dangers constituant le dossier de demande d'autorisation sont proportionnelles aux enjeux.

S'agissant d'un dossier de régulation d'une installation existante depuis 1993, l'état initial de la zone est étudié au regard de l'implantation initiale de la station de la service. Au vu de l'activité menée, les principaux impacts identifiés et étudiés sont :

- les rejets aqueux de l'installation
- les rejets atmosphériques de l'installation : émission de composés organiques volatils
- les risques présentés par l'installation liés à la distribution d'hydrocarbures liquides (gasoil, essence) et gazeux (GPL)

Les mesures proposées par le pétitionnaire visant à limiter, réduire voire supprimer les impacts sont proportionnées aux impacts de l'activité. En particulier, il peut être souligné les mesures suivantes :

- présence de séparateur hydrocarbures et d'un bassin de rétention visant à limiter les impacts des rejets aqueux de l'installation
- présence d'une aire étanche visant à limiter et à prévenir les risques de pollution des sols et des eaux souterraines
- stockage des hydrocarbures liquides en cuve double enveloppe avec un système de détection de fuite visant à prévenir et limiter les risques de pollution des sols et des eaux souterraines
- présence de dispositifs de récupération des composés organiques volatils au niveau de la distribution d'hydrocarbures liquides et des postes de livraison des hydrocarbures liquides
- présence de systèmes de détection d'hydrocarbures et d'extinction automatique incendie au niveau de l'aire de distribution

Le résumé non technique reprend bien l'ensemble des éléments de l'étude d'impact. Ce dernier permet à tout public de comprendre rapidement et aisément le projet, les enjeux sur l'environnement et la façon dont l'environnement a été pris en compte.

Au regard de sa nature et de sa localisation, le projet comporte peu d'enjeux environnementaux. Les études d'évaluation environnementale produites sont proportionnées aux enjeux et l'étude d'impact conclut de façon justifiée à l'absence d'effets notables sur les différentes composantes de l'environnement. Les mesures envisagées par le demandeur pour supprimer, limiter et, si possible compenser les inconvénients de l'installation ainsi que l'estimation des mesures correspondantes sont à raison limitées.

## EN CONCLUSION

L'étude d'impact est claire et concise. Elle est complète et prend en compte de façon proportionnée les enjeux environnementaux. Les mesures prises par l'exploitant sont bien appropriées aux enjeux.

Pour le préfet, par délégation  
la directrice régionale

Pour la directrice de la DREAL  
et par délégation  
la responsable de l'Unité  
Évaluation Environnementale

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Région Rhône-Alpes, 11 rue de la République, 69600 Lyon cedex 06

Service CEPE

Standard : 04 26 28 60 00 - [www.rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr](http://www.rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr)

**Nicole CARRIÉ**

